Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres.

COMMUNIQUÉ DU 23 MAI 2025
RELATIF À L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Unibel

INITIÉE PAR

Comptoir Général des Fromagers Français

PRESENTÉE PAR

BNP PARIBAS

Banque présentatrice et garante

MISE À DISPOSITION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ COMPTOIR GÉNÉRAL DES FROMAGERS FRANÇAIS

Prix d'offre par action Unibel SA : 1.180 €
Durée de l'offre publique d'achat simplifiée : 10 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Comptoir Général des Fromagers Français le 23 mai 2025 en application des dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Avis important

La procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et aux articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF sera mise en œuvre dès la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, dans la mesure où les conditions sont déjà réunies. Les actions Unibel SA qui n'auront pas été apportées à l'offre publique d'achat simplifiée seront transférées à l'initiateur, moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix proposé dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée, nette de tous frais.

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, l'AMF a, en application de la décision de conformité relative à la

présente offre publique d'achat simplifiée, en date du 23 mai 2025, apposé le visa n°25-176 sur la note d'information établie par la société Comptoir Général des Fromagers Français.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, la société Comptoir Général des Fromagers Français annonce que le document présentant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Comptoir Général des Fromagers Français a été déposé auprès de l'AMF le 23 mai 2025 et est mis à la disposition du public le 23 mai 2025.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Comptoir Général des Fromagers Français sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la société Unibel SA (https://unibel.fr/) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

Unibel SA

2 allée de Longchamp

92150 Suresnes

Comptoir Général des Fromagers Français

2 allée de Longchamp

92150 Suresnes

BNP Paribas

16 boulevard des Italiens

75009 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Comptoir Général des Fromagers Français décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.